

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Avril 2025

Délibération n° 13-2025

Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1^{er} Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre
de conseillers en exercice

12

de présents

8

de votants

11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Maryline JOVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

ABSENT : Monsieur Yannick LEROY

Objet : Heur'tech : remplacement coffret électrique des cloches

Rapporteur : Monsieur Alain BŒUF, Adjoint aux Travaux

Monsieur Alain BŒUF, Adjoint aux Travaux expose aux membres du Conseil Municipal l'importance de remplacer le coffret électrique des cloches au niveau de l'église pour des raisons de mise aux normes.

Un devis de la société Heur'Tech nous a été transmis pour un montant de 3 606,60 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,
ACCEPTE cette délibération pour la réalisation des travaux par l'entreprise Heur'Tech,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour accepter et signer le devis pour un montant de 3 606,60 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à accepter le paiement de la facture après la réception des travaux pour un montant maximum de 5000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTÉ à l'unanimité** cette délibération (11 Voix POUR).

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le 11/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

